
Prêt de gobelets réutilisables

Gmva

Pibs li - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Fabien Larvor

fabien.larvor@ccprhuys.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Chaque année de nombreuses manifestations ont lieu sur le territoire de la Presqu'île de Rhuys. Ces manifestations et notamment les stands buvettes et restauration sont génératrices de déchets. La Communauté de Communes souhaite à travers le prêt de gobelets consignés sensibiliser les organisateurs et les visiteurs des événements au tri et à la réduction des déchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Sensibiliser le public et les organisateurs de manifestations.

Apporter une solution alternative à l'utilisation de verres jetables plastiques.

Réduire le volume des déchets produits durant les manifestations.

Assurer la propreté des sites.

Résultats quantitatifs

Depuis 2010, 103 188 gobelets ont été utilisés sur 89 manifestations. Ainsi, 780 kg de déchets ont été évités.

Résultats qualitatifs

Le prêt de gobelets réutilisables permet de toucher un large public au travers d'une action simple.

MISE EN OEUVRE

Planning

2010 : mise en place des gobelets consignés via la signature d'une convention d'un an avec un prestataire de service.

2010 : communication dans la presse et sur le site internet de la collectivité.

mars 2010 : réunion d'information auprès des associations du territoire.

2011 : fin de la convention mise en place en 2010 et changement de fonctionnement dans la gestion des gobelets.

mai 2011 : achats de 10 240 gobelets et de 6 bacs de stockage.

mai 2011 : mise en place d'un partenariat avec l'association du Moulin Vert (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour le lavage des gobelets et des bacs de stockage.

Moyens humains

Agent en charge du suivi du PLP.

Agent en charge de déposer et récupérer les gobelets au lavage.

Prestataire en charge du lavage.

Moyens financiers

Achat des gobelets : 3 618,40 euros ttc pour 10 240 gobelets.

Achat des bacs de stockage : 14,95 euros ttc par bac (300 gobelets par bac).

Lavage : 972 euros ttc sur l'année 2013.

Condition de prêt

La mise à disposition des gobelets est gratuite.

Les gobelets non restitués sont facturés 0,70 euros ttc pièce afin de financer le lavage et une partie du renouvellement du stock.

Moyens techniques

Achat de gobelets personnalisés portant le logo "*Fêtes en Rhuys*".

Mise à disposition d'affiches pour expliquer le fonctionnement de la consigne.

Achat de bacs pour le transport et le stockage des gobelets.

Prévoir un espace adapté pour le stockage des gobelets.

Les gobelets doivent être retirés par les associations à la Communauté de Communes.

Partenaires mobilisés

Mairies.

Associations.

Prestataire en charge du lavage.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est facilement reproductible. Attention néanmoins à ne pas sous estimer la logistique à mettre en place pour répondre à la demande.

Difficultés rencontrées

Système bien identifié des organisateurs de manifestations et du public.

Initiative généralisée sur de nombreuses manifestations.

Recommandations éventuelles

Principe de fonctionnement

- Les gobelets doivent être réservés en amont de la manifestation auprès du service environnement de la Communauté de Communes afin de définir les besoins et la date de retrait des gobelets.
- Les gobelets sont retirés à la Communauté de Communes après signature d'un formulaire de réservation. Ce formulaire précise les coordonnées de l'association, la description de la manifestation, le nombre de

gobelets retirés et rappel le règlement en place.

- Les gobelets doivent être rammenés à la Communauté de Communes par l'association.
- Un agent de la collectivité se charge d'amener puis de récupérer les gobelets au lavage.
- Un comptage des gobelets est réalisé durant le lavage.
- Les gobelets manquants sont facturés à l'association.

Principe de fonctionnement pendant l'évènement

- Chaque gobelet fait l'objet d'une consigne d'un euros (à ajouter au tarif de la boisson). Les utilisateurs peuvent à tout moment récupérer leur consigne en échange de leur gobelet. Les gobelets peuvent être conservés par le public. Dans ce cas, la consigne ne leur est pas rendue.

Mots clés

Dernière actualisation

Novembre 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN

patrick.even@ademe.fr

Direction régionale Grand Est